



Charte du Réseau Nature et dossier de candidature

Version Octobre 2010

Vous souhaitez que votre terrain devienne un milieu favorable à la vie sauvage ?
Facile... rejoignez notre Réseau Nature !

Bravo pour votre démarche ! Et pour votre participation au maillage vert de Wallonie et de Bruxelles. Chaque terrain, petit ou grand, où la nature peut s'exprimer joue un rôle dans la protection de la vie sauvage. Notre opération a en effet pour but de créer un réseau de sites « Nature Admise » dont la valeur biologique est reconnue par l'octroi d'un label.

«Réseau Nature», un pour tous et tous pour un !

Le Réseau Nature, pour vivre et devenir un outil efficace, a besoin de vous ! Communes, agriculteurs, entreprises, écoles et particuliers, Natagora est là pour soutenir votre démarche !

Un label, comment ?

Deux parties, tout aussi importantes l'une que l'autre, à remplir puis à nous renvoyer par la poste : **un dossier de candidature** dans lequel vous décrierez votre terrain et ferez part de votre motivation, et **une charte** d'engagement à signer.

Rapellons l'importance du dossier de candidature qui, comme un instantané, vous permet de réaliser un état des lieux du terrain et d'envisager les aménagements futurs. Plus il est complet, plus il pourra jouer son rôle ! Si votre dossier est retenu, vous serez averti de l'enregistrement de votre engagement dans le « Réseau Nature ».

Après une période d'un an, un petit rapport décrivant l'évolution de votre terrain vous sera demandé (accompagné de quelques photos). C'est sur la base de ce rapport que le label «Réseau Nature» sera ou non accordé à votre terrain. Des visites seront organisées au hasard (coup de sonde) afin de vérifier le bon déroulement des engagements signés. Si lors de cette visite, nous constatons que les engagements obligatoires n'ont pas été respectés, le label serait alors retiré.

Si les 5 mesures obligatoires doivent être appliquées dès le début de la signature de la charte, c'est à votre rythme que vous réaliserez progressivement quelques petits aménagements supplémentaires, comme poser des nichoirs, planter des arbres indigènes, creuser une mare naturelle, etc...

Mais en tant que membre du « Réseau Nature », Natagora met à votre disposition des outils pour vous aider. Des fiches et des cahiers de gestion sont téléchargeables sur notre site web : www.reseau-nature.be et sur www.natureaujardin.be

De plus une carte Google interactive ainsi qu'un journal collaboratif en ligne permettent aux membres de rendre visible leur démarche et d'échanger des informations.

Des conseillers nature peuvent également vous encadrer dans votre démarche, en effectuant une **visite de terrain** et en réalisant un cahier de gestion adapté à votre terrain (tarif disponible sur www.reseau-nature.be).

La présente charte est inspirée du modèle mis en place dans le cadre de l'opération «Nature au Jardin» menée par Natagora à Bruxelles avec le soutien financier de Bruxelles Environnement et du Ministère de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale.



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



DOSSIER DE CANDIDATURE

Mes coordonnées

Je participe en tant que :

- Particulier
- Commune
- Entreprise Si vous cochez l'une de ces cases, remplissez le cadre ci-dessous
- Ecole

Nom de l'entreprise/commune /école :

Adresse centrale :

Personne de contact responsable pour le « Réseau Nature » :

.....

Fonction au sein de cette structure :

M. Mme.

NomPrénom :

Date de naissance :

Membre de Natagora : oui non

Rue :N° :Boîte :

Code Postal : Localité :

Téléphone :/..... Tél. Bureau :/.....

GSM :/..... E-mail :

J'accepte d'apparaître sur le site Internet de Natagora comme membre du « Réseau Nature»

Natagora s'engage à ne pas utiliser vos coordonnées dans un but commercial.



Mon terrain

Adresse du terrain (si différente de l'adresse ci-dessus)

Rue : N° : Boîte :

Code Postal : Localité :

Je suis : propriétaire co-proprétaire locataire co-locataire du terrain

Superficie du terrain (sans les bâtiments) m²

Superficie de la zone dans le Réseau Nature m²

J'accepte que mon terrain soit pointé (de manière précise) sur la carte Google du site internet du Réseau Nature
Si je ne le souhaite pas, je contacte le coordinateur.

J'accepte que mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail, surface du terrain, types de milieux)
soient visibles sur la carte Google.

Si je ne désire pas que certaines données apparaissent, je prend contact avec le coordinateur.

Concernant les possibilités de visite de mon terrain, je choisis:

- de ne pas accepter les visites
- d'accepter les visites uniquement sur rendez-vous
- d'accepter des visites uniquement dans le cadre d'évènements ou animations Natagora

Comment ai-je entendu parler du « Réseau Nature » ?

- Bouche-à-oreille
- Site Internet Natagora
- Stands / évènements Natagora
- Activité d'une Régionale Natagora
- Magazine ou autre publication Natagora (à préciser :)
- Autres (précisez :
.....)



Types de milieux présents sur mon terrain :

Informations relatives à la description des milieux cités dans le tableau ci-dessous sur www.reseau-nature.be

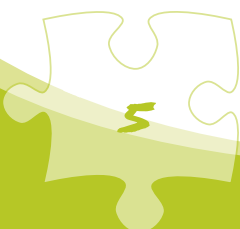
Milieux liés à l'eau	Milieux herbacés	Milieux ligneux	Autres milieux
<input type="checkbox"/> Une mare ou un étang <input type="checkbox"/> Une roselière <input type="checkbox"/> Un cours d'eau <input type="checkbox"/> Une tourbière <input type="checkbox"/> Un marais (terrain humide, fangeux et/ou régulièrement inondé) <input type="checkbox"/> Une prairie humide (à joncs, laïches...)	<input type="checkbox"/> Une pelouse tondu régulièrement (pelouse, parterres et bandes fleuries, petits arbustes de décoration...) <input type="checkbox"/> Des parterres fleuris <input type="checkbox"/> horticole <input type="checkbox"/> indigène <input type="checkbox"/> mixte <input type="checkbox"/> Une pelouse sèche (pelouse sur calcaire, sur schiste...) <input type="checkbox"/> Une bande fleurie de messicoles <input type="checkbox"/> Une prairie / friche à l'abandon (ex. friche industrielle, pelouse non tondu) <input type="checkbox"/> Une prairie / friche pâturée <input type="checkbox"/> Une prairie / friche fauchée Fréquence de la fauche = fois par an	<input type="checkbox"/> Un verger <input type="checkbox"/> haute-tige <input type="checkbox"/> basse-tige <input type="checkbox"/> Des fourrés (ronciers, massifs de petits buissons sauvages...) <input type="checkbox"/> Un bois <input type="checkbox"/> de feuillus <input type="checkbox"/> de résineux <input type="checkbox"/> mixte <input type="checkbox"/> Une haie d'espèces indigènes que je taille tous les <input type="checkbox"/> Une plantation d'arbres essences : - - - - - - - <input type="checkbox"/> Des saules têtards <input type="checkbox"/> Un arbre mort sur pied	<input type="checkbox"/> Un potager <input type="checkbox"/> avec produits chimiques <input type="checkbox"/> sans produits chimiques <input type="checkbox"/> Un mur de plantes grimpantes <input type="checkbox"/> d'espèces indigènes <input type="checkbox"/> d'espèces horticoles <input type="checkbox"/> Un (des) nichoir(s) pour <input type="checkbox"/> les oiseaux <input type="checkbox"/> les insectes <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> Un compost <input type="checkbox"/> Un tas de bois et de feuilles mortes <input type="checkbox"/> Un tas ou un mur de pierres <input type="checkbox"/> Un champ ou une culture <input type="checkbox"/> Une lande à bruyère <input type="checkbox"/> Une falaise ou une carrière <input type="checkbox"/> Un teruil <input type="checkbox"/> Autres (précisez) :

Croquis obligatoire de mon terrain :

Si possible, ajoutez des photos en annexe de ce dossier

Remarques (liste d'espèces, problèmes rencontrés) :

Au verso si texte trop long



OUI, je signe LA CHARTE « Réseau Nature »

et je m'engage dès maintenant, pour une durée de 3 ans, à respecter les 5 mesures obligatoires afin que mon terrain puisse être repris dans le « Réseau Nature »

A. Cinq mesures obligatoires !

1. Je m'engage à ne pas développer des activités humaines entraînant la destruction des milieux naturels.

Les activités humaines altérant directement les milieux naturels ne sont pas permises sur les terrains repris dans le « Réseau Nature ». Cette mesure cible en particulier les activités de lotissement ou d'industrialisation. Les remblais, les décharges sauvages, le déversement incontrôlé d'eaux usées, l'assèchement de zones humides (drainage par exemple)... sont également incompatibles avec les objectifs du « Réseau Nature ».

Cette mesure n'exclut pas la réalisation de petits aménagements (pose de panneaux, cabanon, sentier...) selon l'importance et l'influence de ceux-ci sur les milieux naturels.

2. Je m'engage à ne pas laisser se développer les espèces exotiques invasives.

Deuxième cause d'extinction des espèces dans le monde, les espèces invasives, surtout chez les plantes, méritent une attention particulière. Les espèces à bannir cibles¹ sont décrites sur notre site www.reseau-nature.be. Les terrains colonisés par ces plantes peuvent rejoindre le « Réseau Nature », mais leurs occupants développeront prioritairement les actions appropriées pour contrôler et éliminer ces espèces.

3. Je m'engage à privilégier les plantes indigènes qui existent à l'état sauvage dans ma région totalement ou partiellement dans mon terrain.

Celles-ci sont mieux adaptées au climat et aux types de sol locaux, elles sont donc plus résistantes que certaines plantes horticoles. Elles ont évolué en même temps que la faune et fournissent abri et nourriture à de nombreux insectes et oiseaux. Réciproquement, cette faune participe à la pollinisation des fleurs et à la dispersion des graines. Des légumes ou encore des arbres fruitiers régionaux auront toutefois leur place.

4. Je m'engage à respecter la spontanéité de la vie sauvage.

Dans la partie du terrain consacré au Réseau Nature, l'occupant sera attentif à laisser la vie s'exprimer et évoluer au gré du temps et des techniques de gestion appliquées. Il préférera les plantes qui poussent spontanément à celles plantées ou semées. Surtout, ne jamais introduire d'animaux sauvages, ils viendront d'eux mêmes si le terrain leur convient. L'introduction d'espèces auxiliaires utilisée dans le jardinage écologique (coccinelles, syrphes...) est bien sûr autorisée.

5. Je m'engage à renoncer aux pesticides chimiques.

Si l'emploi des pesticides par les agriculteurs est en régression, on constate une augmentation inquiétante de leur utilisation par les particuliers. En plus d'être toxique pour la santé, ces produits laissent souvent des résidus polluants dans l'environnement. De plus, ils rompent les équilibres naturels du milieu, qui suffisent souvent, à terme, à enrayer un déséquilibre ponctuel causé, par exemple, par l'attaque de parasites. Si une intervention est vraiment nécessaire, on s'engage à choisir les techniques manuelles ou les produits biologiques.

¹ Sont reprises dans les plantes invasives prioritairement la renouée du Japon, la balsamine de l'Himalaya et la berce du Caucase ainsi que les plantes inscrites dans les listes noires et grises (cfr. www.natagora.be/plantesinvasives)

B. Des mesures volontaires

Si les mesures obligatoires sont importantes à respecter, elles restent néanmoins des mesures minimalistes dont les effets peuvent être grandement améliorés par la réalisation de toute une série d'autres mesures qui seront adoptées de manière volontaire.

Ces mesures volontaires sont des actions « **en plus** » que nous vous encourageons vivement à réaliser en raison de leur impact positif pour la biodiversité. En effet, si les mesures obligatoires assurent la protection des terrains contre la destruction directe, elles ne suffisent pas à créer et restaurer des milieux biologiques optimaux pour la vie. La restauration d'un verger haute tige, la gestion d'une lisière forestière, les modalités pratiques pour faire du pâturage... nécessitent des explications et des conseils professionnels que Natagora vous fournit. Mais rappelons que l'échec ou la non-réalisation de ces mesures volontaires n'entraîne pas l'exclusion au « Réseau Nature ».

Nous vous invitons à remplir vous-même le tableau ci-dessous en consultant notre site www.reseau-nature.be. Le principe est fort simple ! Listez les mesures que vous comptez appliquer sur votre terrain pour améliorer la situation.

Mesures volontaires



C. Suivis des terrains, procédure d'exclusion et réinscription en fin de contrat

En signant cette charte, je suis conscient que **Natagora se donne le droit d'exclure mon terrain du « Réseau Nature »** s'il s'avère que je ne respecte pas mes engagements définis par cette charte.

Trois moyens seront activés afin de vérifier l'application des mesures obligatoires et volontaires mais aussi d'en évaluer le succès.

1. Des visites par coup de sonde sur rendez-vous seront d'application au sein du Réseau. La fréquence de ces visites dépendra de plusieurs facteurs internes à Natagora et au projet, tels que le nombre de participants, la superficie des terrains inclus dans le Réseau, les disponibilités du staff Natagora, la valeur biologique des terrains...

2. Des formulaires de suivi seront mis à disposition des participants à partir du site internet. Ils devront être complétés et renvoyés annuellement à Natagora au plus tard pour la fin de l'année civile (décembre).

3. Des visites payantes sont proposées aux participants désireux d'avoir un expert en visite sur leur terrain pour évaluer le succès des mesures en place et faire le point sur les améliorations possibles.

La procédure d'exclusion

La procédure d'exclusion : plus d'infos sur notre site web www.reseau-nature.be

D. Officialisation de la charte

Nom :

Prénom :

Fait le à

Signature du participant

Je souhaite que Natagora me contacte afin de réaliser une expertise sur mon terrain au tarif (voir tarifs sur le www.reseau-nature.be)

Le label « Réseau Nature » est un label symbolique. Il n'entraîne aucune plus-value du terrain concerné, ni aucun statut de protection de celui-ci. De même, il ne contraint nullement l'occupant des lieux. Tous les aménagements devront être réalisés en accord avec les lois et règlements en vigueur, et avec l'autorisation du propriétaire.

A renvoyer par la poste à :
Natagora - Réseau Nature
Pascal Hauteclair
3, rue Fusch – 4000 Liège

Plus d'informations sur : www.reseau-nature.be

E-mail du coordinateur : pascal.hauteclair@natagora.be

